



attac

Le Courriel d'information

n° 192 – Vendredi 08 décembre 2000.

DAKAR, ANNULATION DE LA DETTE

Dans ce numéro

- 1- Nice 2000
- 2- Le gouvernement US continue à bafouer le droit d'association syndicale
- 3- BNP - Paribas
- 4- Internet non marchand et solidaire
- 5- Dakar 2000 - Déclaration de la Coalition des Syndicats
- 6- Abolir la dette pour libérer le développement
- 7- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

En bref...

- 1- Nice 2000. Un Communiqué sur les événements des 6 et 7 décembre à Nice lors du sommet européen.
- 2- Le gouvernement US continue à bafouer le droits d'association syndicale. Les droits et la réalité... la chasse aux syndiqués est ouverte. Les entreprises utilisent le licenciement systématiquement comme une arme pour maintenir un état de terreur et de précarité. Un rapport étudie ce phénomène.
- 3- BNP – Paribas. L'affaire dure toujours : les employés de ces banques inscrits volontairement au journal, ne peuvent le recevoir. Un témoignage supplémentaire.
- 4- Internet non marchand et solidaire. Les troisième assise de l'Internet non marchand et solidaire se tiendront à Paris le 16 décembre. Nous vous invitons à y participer.
- 5- Dakar 2000 – Déclaration de la Coalition des syndicats. La rencontre internationale des campagnes pour l'annulation de la dette, débutera la semaine prochaine. Voici un document supplémentaire qui s'ajoute à ceux que nous avons déjà publiés.
- 6- Abolir la dette pour libérer le développement. Un article et une analyse de fond qui vous permettra de mieux comprendre les enjeux autour de ce problème.

Nice 2000

APRÈS LES MANIFESTATIONS DE NICE ET LA VISITE AU PARADIS FISCAL MONÉGASQUE

Attac réaffirme qu'une autre Europe est possible

Le succès des manifestations des 6 et 7 décembre à Nice confirme le déficit social, environnemental et démocratique de la construction européenne. A l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) et d'associations de la société civile en Europe, plus de cent mille manifestants ont défilé dans les rues de Nice pour réclamer des droits démocratiques nouveaux, une rupture avec les

orientations néolibérales de la Commission européenne et de l'Union européenne. Cette convergence entre mouvement syndical et mouvement civique est riche de promesses pour l'avenir. Elle dessine les contours d'une autre Europe, tournée vers le plein emploi, une protection sociale solidaire, des services publics de qualité.

Les incidents regrettables qui ont accompagné l'encerclement pacifique du centre des congrès - et que les militants d'Attac ont tout fait pour prévenir - sont, dans une large mesure, imputables à l'attitude des pouvoirs publics français. Après avoir refusé jusqu'au dernier moment de libérer des espaces de débats et de



attac

rencontres pour les manifestants, après avoir refoulé brutalement les chômeurs qui souhaitent prendre le train pour se rendre à Nice, le gouvernement français a pris la responsabilité de bloquer à la frontière, un train de manifestants italiens parfaitement en règle.

Cette décision, exorbitante dans l'Europe de la libre circulation des personnes, a largement contribué à créer un état de tension, avivé par des provocations et menaces multiples du Front national. Elle rend inacceptables les arrestations qui sont intervenues et contre lesquelles Attac proteste vivement.

Ces provocations et ces incidents ne sauraient cependant faire perdre de vue l'extraordinaire succès de mobilisation de ces deux journées, non plus que celui de la manifestation conduite par Attac sur la principauté de Monaco. Le 7 décembre, près de trois cents militantes et militants de l'association se sont déplacés à la frontière pour exiger des autorités monégasques qu'elles se rendent à la loi commune en matière bancaire, comme l'a récemment exigé la Mission d'information commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe animée par les députés Arnaud Montebourg et Vincent Peillon. Afin de protester contre le paradis fiscal monégasque, les militants d'Attac ont offert un requin de la finance à l'aquarium de la Principauté.

Attac appelle l'ensemble de ses militantes et militants à poursuivre leur combat pour une autre Europe : une Europe sociale, démocratique, écologique et solidaire.

Paris, le 7 décembre 2000

Les photos d'ATTAC des journées du 05 au 07 décembre : <http://attac.org/nice2000>

Le gouvernement US continue à bafouer le droit d'association (syndicale)

En décembre 1999, une femme Haïtienne-américaine nommée Marie-Pierre a été brutalement licenciée de son emploi de nourrice à domicile à Lake Worth en Floride. Bien qu'elle fût titularisée depuis environ dix ans dans la société de nourrices à domicile Avante, on a signifié à Marie que, puisqu'elle avait enfreint une règle interdisant aux employées Haïtiennes de parler leur langue maternelle (le Créole), elle devait quitter son emploi. Derrière cette

explication officielle se cachait une autre raison beaucoup plus forte pour décider la société Avante à la licencier: Marie était soupçonnée de vouloir syndiquer les nourrices à domicile.

Les employés d'Avante ont voté deux fois, en masse, pour se mettre en conformité avec le Syndicat International des Employés de Service. Les deux fois, Avante a contesté les élections et exigé d'autres tours de scrutin. "Après les deux élections, ils savaient qui étaient les dirigeants du syndicat," dit Pierre. La procédure légale en cours entre la Société et la Commission Nationale des Relations du Travail (NLRB) prendra probablement plusieurs années pour trouver une solution. Entre-temps, le mouvement syndical aura tout sauf disparu dans les services de Lake Worth.

L'histoire de Marie-Pierre est un exemple de l'énorme problème rapporté dans "Avantage Injuste", un récent rapport de l'Observatoire des Droits de l'Homme à propos des travailleurs ayant été licenciés pour avoir rejoint un syndicat. Ces cas sont très répandus au travers d'un nombre alarmant d'industries. Depuis les ouvriers agricoles jusqu'aux spécialistes en informatique high-tech, des travailleurs américains sont licenciés pour syndicalisme, une violation évidente des Droits Internationaux du travail. Pour un pays qui prétend avoir une bonne législation du Travail, les chiffres de ce rapport sont alarmants. Par exemple, le rapport cite les statistiques du NLRB établissant que plus de 20.000 travailleurs américains reçoivent chaque année une sorte de compensation des employeurs qui les ont illégalement licenciés pour activité syndicale. Et ces 20.000 victimes ne sont que ceux dont les cas ont été réglés. La plupart des plaintes déposées au NLRB mettent des années à être résolues, car elles sont ralenties par la lenteur des procédures d'appel qui avantagent les employeurs. Les estimations les plus fiables des affaires non réglées du NLRB avoisinent les 25.000 cas.

Dans une étude parallèle, la Confédération Internationale des Syndicats Libres note également la tendance croissante de "vouloir casser du syndicat" dans les pays industrialisés. Si l'on en croit cette étude, 80% des employeurs américains mis en présence de travailleurs souhaitant se syndiquer, engagent des conseillers et des sociétés de sécurité pour les aider dans une action anti-syndicale.

Au moins 10% de travailleurs militant pour créer un syndicat sont illégalement licenciés, et très peu de choses sont faites pour dénoncer ces



attac

pratiques qui violent clairement les lois nationales et internationales.

Selon le rapport de l'Observatoire des Droits de l'Homme, le gouvernement ne fait vraiment pas assez pour défendre les droits des travailleurs. La réponse du gouvernement aux violations du droit du travail -- le NLRB -- est une agence faible, manquant de personnel, et qui ne dispose de ressources que pour transformer 15% des cas étudiés en plainte formelle. Quand les plaintes sont reçues, et que les procès sont réglés, les peines pour licenciement de membres de syndicats sont dans le meilleur des cas modestes, souvent guère plus qu'une petite tape sur la main. Les employeurs ont habituellement à payer aux travailleurs les salaires perdus depuis la date du licenciement, moins ce qu'ils ont éventuellement gagné par d'autres jobs pris après avoir été licenciés. La somme ne dépasse que rarement quelques milliers de dollars.

Pendant ce temps, comme des travailleurs comme Marie-Pierre sont suspendus à l'avenir incertain de poursuites judiciaires sans fin, espérant réintégrer leur travail, leurs efforts pour organiser des syndicats sont réduits à néant. Pour beaucoup d'entreprises, conclut ce rapport, les sanctions sont "un petit prix à payer pour détruire les efforts d'une organisation de travailleurs en licenciant ses dirigeants" puisque il y a très peu de risque économique pour les sociétés à licencier de soi-disant dirigeants syndicaux, la perception du risque d'être licencié envahit totalement la stratégie des syndicats. " Le licenciement est l'arme anti-syndicale la plus puissante," disait Lance Compa, professeur des relations du travail à l'Université de Cornell et principal auteur du rapport de l'Observatoire des Droits de l'Homme. Le résultat est que beaucoup d'employeurs atteignent leur but, qui est d'empêcher la liberté syndicale en violant la loi.

Il existe d'autres moyens par lesquels la loi des U.S. empêche des millions de travailleurs de s'organiser en syndicats. Alors que l'Acte National des Relations du Travail spécifie que, "les employés auront le droit de s'auto-organiser et de négocier collectivement par l'intermédiaire de représentants de leur choix.", la section 2 du même document dit que le terme employé "n'inclura pas un employé individuel tel qu'un ouvrier agricole, ou au service domestique d'une famille ou une personne à son domicile, ou toute personne ayant le statut de travailleur indépendant et tout individu employé comme chef de service." Grâce à ces clauses et aux quelques jugements rendus qui les ont maintenues, des millions de travailleurs à

travers le spectre économique tombent faute d'accès à une protection syndicale.

Ces manquements sont extrêmement dérangeants quand on considère la rhétorique que notre gouvernement utilise pour faire pression sur les pays étrangers en matière de droit du travail. Quand les USA ont signé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948, et plus tard la Convention Internationale des Droits Civils et Politiques en 1992, ils reconnaissaient le droit universel de constituer et d'adhérer à des syndicats professionnels. De nos jours, le gouvernement US utilise cet atout des droits des travailleurs dans les négociations internationales, comme il l'a fait dans les négociations commerciales avec la Chine, et en 1996 lors des rencontres ministérielles sur l'OMC. Mais la position américaine "restons ferme!"-- qui insiste pour que les autres nations respectent les droits des travailleurs pour leur permettre d'obtenir des investissements étrangers ou d'être admis dans les organisations commerciales est complètement sapée par notre record déplorable. Toutes les études le montrent, "l'insistance US pour lier le commerce et le respect des droits est dévalorisée quand la base même des droits du travail sont systématiquement violés aux Etats-Unis.

Plus spécifiquement, l'étude critique sèchement les USA qui s'abstiennent de ratifier les Conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du travail. Les experts du Travail considèrent ces accords comme la base minimale des droits internationaux des travailleurs. Parmi les nations de l'Ouest, les USA et le Salvador sont les deux seuls pays à n'avoir pas encore ratifié les deux conventions. Bien que n'ayant jamais adopté ces critères fondamentaux du Travail, les USA sont liés aux directives internationales résultant des conventions 87 et 98 en leur qualité de membre de l'organisation. De surcroît, les USA ont refusé de ratifier les 3/4 des déclarations jugées "prioritaires" par l'ILO.

Le rapport de l'observatoire des Droits de l'Homme demande aux USA d'envoyer un signe à la communauté internationale en ratifiant les conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail. En amenant son code du Travail au même niveau que les normes ILO, les USA auront une certaine crédibilité quand ils essaieront de faire pression sur les autres nations afin qu'elles respectent les Conventions des Droits de l'Homme. L'ILO manquant de pouvoir pour imposer de très fortes sanctions, il



attac

appartient donc au gouvernement américain de sévir contre les licenciements illégaux et de maintenir la liberté syndicale universelle.

Mais pour les 150.000 -au moins- travailleurs sanctionnés pour avoir soutenu un syndicat depuis 1992 et qui se languissent de la longueur des procédures d'appel, un geste en ce moment serait une mesure bienvenue. Les leaders travaillistes admettent qu'en l'absence de dispositions de la loi, certaines mesures pourraient être prises conduisant à une résolution et une réinsertion plus rapides. Par exemple, les employés licenciés pourraient être autorisés à conserver leur travail pendant que la procédure d'appel traîne en longueur.

La réalité, cependant, est que la législation du travail aux USA continue à faire pression sur les employés essayant de se syndiquer. La critique de la communauté internationale des Droits de l'homme est malheureusement restée sans écho, dans la mesure où les dirigeants de Washington ont tourné le dos aux intérêts corporatistes et leur ont donné carte blanche pour violer la loi. Les perspectives sont sombres pour les quelques 25.000 personnes qui seront illégalement licenciées cette année.

Michael Kreidler, AlterNet

Traduction : Philippe Bizais et Philippe Agard, traducteurs bénévoles coordinat@attac.org

BNP - Paribas

Les personnes des ces banques inscrites au Courriel d'information grâce à leur adresse professionnelle ne peuvent toujours pas le recevoir. Le serveur élimine notre journal. (voir les numéros précédents pour plus d'informations). Par contre grâce aux articles reçus de différents lecteurs, nous poursuivons la réflexion tout en dénonçant, pour les employés de ces banques, l'absence de droit pour l'accès à l'information librement choisie. Voici donc quelques réflexions que nous avons reçues :

Je constate, au fil des derniers courriels, qu'en effet la diffusion d'Email depuis Internet vers un intranet d'entreprise est un sujet "brûlant".

Je me permets donc de vous faire part de l'expérience que nous menons depuis deux ans environs dans notre Entreprise (une banque là encore !): l'intérêt pour les sujets véhiculés par ATTAC et, plus particulièrement, la TAXE TOBIN a fait que s'est créée, dans le cadre de notre Comité Central d'Entreprise, une Commission ATTAC (notre CCE avait auparavant adhéré à

ATTAC). Dans un premier temps, je me suis inscrit sur votre Mailing List. Je récupérais chez moi les Courriels, les sauvegardais sur disquette, puis, de mon poste de travail (par "Copier/Coler") je les envoyais à l'ensemble des Membres de la Commission ATTAC via la messagerie interne. Puis ATTAC a diffusé ses courriels au format PDF : nettement mieux. Toujours via la disquette, j'envoyais en pièce jointe les courriels aux membres de la Commission ATTAC. Depuis que chaque salarié a une adresse "professionnelle" Internet, j'envoie de chez moi le courriel au format PDF aux membres de la commission ATTAC..

Il n'y a jamais eu de problèmes pour diffuser vos courriels.

Par contre (afin qu'il n'y ait pas de malentendus et que d'aucuns ne puissent penser que "tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes...") l'arrivée d'Internet (d'une partie devrais-je dire, seule possibilité pour le moment : les Emails) a provoqué quelques réactions dans l'Entreprise:

- Une intervention de l'Inspection Générale en direction de quelques salariés a montré que les Emails et leur contenus étaient pour le moins contrôlés (alors qu'il avait été précisé en CCE qu'ils seraient simplement archivés notamment les pièces jointes).

- A une autre occasion, nous avons tenté de diffuser un courrier syndical (Tract au format PDF) à l'ensemble des salariés : nous avons été interpellés par notre Directeur des Ressources Humaines. Ces différents problèmes font qu'en janvier une Négociation va s'ouvrir sur le sujet des Emails. J'imagine que l'accord envisageable aboutira à une modification de notre Convention Collective qui comblera le vide à ce sujet et précisera de manière non-équivoque ce qui possible (pour les uns et les autres) et ce qui ne l'est pas.

Patrick, un "grain de sable" parmi d'autres, chaque jour plus nombreux !!!

PS : je vous écris du boulot.

Internet non-marchand et solidaire

Pour la troisième fois, le R@S co-organise - avec IRIS et Globenet – les Assises de l'Internet Non-Marchand et Solidaire. Bien sûr, nous vous invitons à y venir nombreux, à vous saisir des débats, à venir y confronter vos expériences, vos réflexions.

Les troisièmes Assises de l'Internet non marchand et solidaire se tiendront le samedi 16



attac

décembre à Paris. Cette troisième édition est co-organisée par les associations Globenet, IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire) et R@S (Réseau associatif et syndical).

Cette rencontre annuelle manifeste l'existence et la force d'un Internet ancré dans une logique militante de solidarité, instrument de lutte associative et syndicale, en un mot politique. Leur objectif est de favoriser l'échange d'expériences et de promouvoir une alternative à une logique marchande qui met Internet au service d'intérêts privés.

La troisième édition des Assises de l'Internet non marchand et solidaire se déroulera en trois temps.

La matinée sera consacrée à une session de travail des acteurs de l'Internet non marchand et solidaire. L'objectif est de dresser ensemble le bilan de l'année écoulée, et d'identifier les principaux chantiers de réflexion et d'action pour l'année 2001. Quatre problématiques seront particulièrement approfondies :

- les solutions alternatives pour l'accès à Internet et l'hébergement
- la protection des données,
- la représentativité des acteurs,
- la gestion des ressources collectives, notamment l'espace des noms de domaines.

Un document des participants fera la synthèse des résultats de cette séance de travail.

L'après-midi sera l'occasion d'un débat sur le thème de l'utilisation d'Internet sur le lieu de travail. Des représentants des principales confédérations syndicales seront invités à discuter de l'impact possible d'Internet sur l'évolution des libertés syndicales et des droits des travailleurs, notamment vis-à-vis du contrôle de leurs activités.

Comment lutter contre l'incitation à la haine dans le respect des libertés et droits fondamentaux sur Internet sera le thème du débat de la soirée, co-organisé avec le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples). Des représentants d'associations de lutte contre les discriminations seront invités à identifier les pistes permettant d'atteindre cet objectif.

La participation aux troisièmes Assises de l'Internet non marchand et solidaire est gratuite, et ouverte au public. Les organisateurs invitent toutes les personnes et tous les collectifs intéressés à réserver dès à présent la date du 16

décembre pour contribuer à la réflexion collective.

Contact comité d'organisation :

Courrier électronique : co@assises.sgdg.org

Tél./Fax : 01 44 74 92 39

Site Web : <http://www.assises.sgdg.org>

Informations sur les organisateurs :

Globenet : <http://www.globenet.org>

IRIS : <http://www.iris.sgdg.org>

R@S : <http://www.ras.eu.org>

Dakar 2000 - Déclaration de la Coalition des Syndicats

Nous, représentantes et représentants d'organisations syndicales du Sénégal, avons décidé de faire nôtres les objectifs et revendications de Dakar 2000, conférence Pan-Africaine et Internationale pour l'annulation de la dette de l'Afrique et du Tiers Monde.

Les travailleurs et leurs familles sont les premières victimes du fardeau de la dette et des politiques d'ajustement imposées par la Banque mondiale et le FMI. Ces deux institutions sont devenues les instruments de l'ordre néolibéral.

Nous appelons donc les syndicats à s'unir avec les ONG et les organisations de la société civile pour exiger l'annulation inconditionnelle de la totalité de la dette de l'Afrique et des pays du Tiers Monde.

Nous nous insurgeons contre les politiques néolibérales imposées par le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui servent les intérêts des Etats dominants et ceux des entreprises transnationales.

Ces politiques ont contribué à réduire le rôle de l'Etat à sa plus simple expression, à dévier les services publics de leurs obligations régaliennes par des privatisations partielles ou totales, à anéantir les acquis sociaux et à instaurer une politique de désyndicalisation. Les premières conséquences se traduisent par des fermetures d'entreprises, une précarisation de l'emploi, l'augmentation du chômage, la dégradation du pouvoir d'achat des familles, la chute des prestations dans les services de santé et d'éducation et la montée de la pauvreté en Afrique et dans le reste du Monde .

Nous exigeons une rupture qui débouche sur la formation de politiques économiques et sociales alternatives dans le cadre d'un autre



attac

développement axé sur l'être humain et la satisfaction prioritaire des besoins fondamentaux de l'Afrique. Afin que ces politiques soient centrées sur les revendications et aspirations des peuples, nous exigeons l'implication des organisations de travailleurs dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques

Nous saluons et appuyons le rôle central qu'ont joué ces dernières années les organisations syndicales dans le monde pour lutter contre la mondialisation néolibérale.

Nous soutenons l'objectif de recherche d'alternatives. Nous affirmons la pertinence de l'expertise que nous pouvons avoir sur les effets des Politiques d'Ajustement Structurel et des conditionnalités liées à l'octroi de tout allègement ou tout nouveau prêt auprès des créanciers bilatéraux ou multilatéraux.

Nous appelons donc les syndicats de l'Afrique et du monde entier à s'unir avec les ONG et les autres organisations de la société civile pour exiger l'annulation totale et inconditionnelle de la dette de l'Afrique et des autres pays du Tiers-Monde

Nous restons convaincus qu'une annulation totale et inconditionnelle de la dette est aujourd'hui une des premières conditions permettant de combattre la pauvreté et de créer les conditions d'un véritable développement endogène.

Nous appelons les gouvernements du Sud à résister aux politiques imposées de l'extérieur, qui sont contraires aux intérêts de leurs peuples.

Enfin, tout comme le propose Dakar 2000, nous visons la mondialisation de nos résistances et la construction collective des voies d'un autre monde.

Plus d'informations: dk2000@telecomplus.sn

Abolir la dette pour libérer le développement

I- Anatomie de l'endettement du Tiers Monde

Après deux décennies de programmes d'ajustement structurel concoctés par le FMI et la Banque mondiale, la dette du Tiers Monde a quadruplé, bien qu'elle ait été remboursée cinq fois pendant cette période. Les montants à rembourser augmentent d'année en année (le service de la dette des PED pour 1999 atteint

350 milliards de dollars, soit sept fois plus que l'APD reçue durant la même période !). A un point tel que le transfert net est largement négatif pour les pays en développement : 114 milliards de dollars en 1999 !

Evidemment, de telles charges de remboursement grèvent les budgets des pays du Sud, alors que les besoins sociaux des populations locales sont sans cesse grandissants : l'Afrique consacre par exemple près de 40% de son budget à sa dette extérieure. Cela aboutit à des situations insoutenables, où les budgets sociaux sont sacrifiés au nom de la dette dans des pays très pauvres; par exemple, le Cameroun consacre 36% de son budget au remboursement de sa dette... pour 4% seulement pour les services sociaux de base !

II- Le carcan des institutions internationales

Le Tiers Monde est en réalité pris dans un carcan tout particulièrement sournois : celui des institutions internationales. En effet, alors que les réformes d'ajustement dictées par le FMI et la Banque mondiale impliquent des privatisations massives, la suppression des subventions publiques et une politique basée sur quelques produits d'exportation, le Tiers Monde se retrouve simultanément cerné par les règles déloyales du commerce mondial permises par l'OMC et le marché mondial des matières premières. Cette réalité implique deux conséquences perverses :

1. Le protectionnisme du Nord : en vertu de l'accord de l'OMC sur l'agriculture, les pays en développement sont tenus d'abaisser leurs tarifs douaniers et de réduire les subventions versées à leur secteur agricole. Mais à l'opposé, les pays riches du Nord ont recours à des obstacles tarifaires et non tarifaires pour limiter l'entrée des exportations agricoles du Sud. En outre, les exemptions existantes de l'OMC permettent aux pays riches de fournir un soutien direct des revenus aux producteurs agricoles : quelque 350 milliards de dollars annuels ! Cette concurrence déloyale entraîne des pertes annuelles de 700 milliards de dollars au titre des recettes d'exportation pour les PED (PNUD 2000) !

2. La détérioration des termes de l'échange : pouvant difficilement pénétrer les marchés du Nord protectionnistes, le Tiers Monde doit en outre subir une chute quasi perpétuelle du cours des matières premières qu'il exporte sur le marché mondial. Cela entraîne une diminution des revenus d'exportation et donc de devises nécessaires aux importations. Par conséquent, la



attac

sécurité alimentaire du Sud devient incertaine (vu que les réformes d'ajustement ont impliqué une substitution des cultures d'exportation aux cultures vivrières) et de nombreux pays pauvres doivent emprunter pour payer leurs importations commerciales de produits alimentaires, ce qui aggrave la situation de leurs balances des paiements, augmente leur dette extérieure ou les rend plus dépendants de l'aide alimentaire.

Cerné par ces règles désavantageuses sur lesquelles il n'a aucune prise, le Tiers Monde ne peut sortir du cycle infernal de la dette qui l'empêche d'assurer à ses populations l'accès à l'éducation, à la santé, à l'électricité et à l'eau potable.

III- L'initiative PPTE

Depuis le dépôt d'une pétition de 17 millions de signatures au G7 de Cologne par la coalition Jubilé 2000, les effets d'annonce se sont multipliés, les médias annonçant 90% et même 100% d'annulation de la dette des pays pauvres. Ces effets d'annonce faisaient l'écho de l'initiative PPTE renforcée après trois ans d'existence (ne voyant durant cette période que l'allègement de dette de quatre pays : l'Ouganda, la Guyana, la Bolivie et le Mozambique).

L'initiative PPTE renforcée, si elle a le mérite d'enfin mouiller les institutions financières internationales dans les politiques d'allègement de dette, est clairement insuffisante à plus d'un titre. Pire, elle est susceptible d'envenimer une situation pourtant déjà déplorable.

Une logique contre-productive : l'initiative PPTE vise à rendre la dette des PPTE "soutenable", ce qui fait que seuls les pays ayant une dette "insoutenable" ont accès à un allègement. Cette logique aboutit à une course à l'endettement, vu qu'un pays réussissant à se désendetter est exclu de l'initiative (ce fut le cas du Bénin et du Sénégal dans l'initiative originale).

Un financement incertain : alors que le G7 annonçait un effort de 100 milliards de dollars, on est très loin du compte actuellement (moins de 3 milliards). Le Trust Fund, servant à indemniser les allègements des IFI, ne s'élève quant à lui qu'à 2,1 milliards de dollars (GDF 2000).

Une conditionnalité politique : seuls les pays jugés "politiquement corrects" ont accès à un allègement. Aussi, bien que le FMI les placent dans les pays éligibles pour 2001 (FMI 2000),

des pays comme le Soudan ou la R.D. Congo ne seront vraisemblablement pas admis (alors que leur dette équivaut à 15% de la dette des PPTE).

Des projections de "soutenabilité" irréalistes : non seulement le niveau de "soutenabilité" (150% des revenus d'exportation et 250% des revenus gouvernementaux) est sévère (une dette est-elle soutenable lorsque son service prive les populations locales de santé et d'éducation ?), mais en plus les projections à moyen terme des experts du FMI sont totalement irréalistes. Par exemple, alors que le prix du coton a perdu 46% de sa valeur entre début 1997 et fin 1999, les projections du FMI jusqu'en 2019 pour le Mali se basent sur une augmentation annuelle de 9% !

Des allègements homéopathiques : les allègements accordés ne visent qu'à re-financier des créances douteuses. Cela aboutit à des situations grotesques, où les allègements peuvent n'aboutir qu'à des diminutions minimales du service de la dette, voire à une augmentation ! Par exemple, le Mali devra, selon les estimations optimistes du FMI, rembourser 16,1 millions de dollars en 2010 pour 19,7 millions actuellement. La Zambie devrait elle rembourser davantage : de 136 à 220 millions une fois le point de décision atteint ! Pourquoi ? Car un moratoire de cinq ans sur le remboursement d'un prêt du FMI arrivera alors à échéance. Autre exemple : la Tanzanie ne verrait son service de la dette diminuer que de 7%.

La conditionnalité des réformes d'ajustement : l'accès à un allègement est conditionné à l'application de réformes d'ajustement pendant une période de trois à six ans. Bien que rebaptisées "cadre stratégique de lutte contre la pauvreté", les réformes économiques restent les mêmes que celles appliquées jusqu'ici au sein des programmes d'ajustement structurel : libéralisation et privatisations massives; austérité budgétaire et fiscalité indirecte élevée; politique économique basée sur le "tout à l'exportation". Aussi, les pays pauvres restent condamnés à l'exode des capitaux (grâce à la libéralisation et aux rapatriements de bénéficiaires), à l'appauvrissement des populations locales (touchées de plein fouet par la TVA élevée et l'absence de services publics) et à la dépendance envers quelques produits d'exportation dont la valeur ne cesse de chuter. Quant aux privatisations, elles sont élevées en véritable dogme, sans que leur efficacité ne soit le moins du monde analysée. Pourtant, la CNUCED note que "selon une étude récente de 53 pays, dont 10 d'Afrique subsaharienne, dans



attac

les années 80, l'investissement public aurait été généralement plus productif que l'investissement privé. L'explication donnée était une réorientation des projets d'investissement public vers des emplois plus productifs, ainsi qu'une réduction de la productivité des investissements privés due à l'insuffisance d'investissements publics complémentaires".

L'impossible démocratie : alors que les institutions financières internationales ne cessent de prôner la "bonne gouvernance", tous les pays pauvres se limitent en réalité à appliquer leurs programmes. Comment espérer un pluralisme démocratique dans une telle situation ? L'exemple du Sénégal, qui a élu Abdoulaye Wade pour son slogan "Sopi !" ("changement" en wolof), en fait actuellement la malheureuse expérience : le programme du nouveau président se limite à des privatisations massives et à une fiscalité indirecte élevée, c'est-à-dire au programme appliqué jusque là par son prédécesseur Abdou Diouf.

A l'arrivée, l'initiative rendra les pays pauvres encore plus soumis aux institutions financières internationales créancières, sans que cela aboutisse à une quelconque réduction de la pauvreté. Au vu des réformes à appliquer, on ne voit en effet pas comment les termes de l'échange deviendraient subitement favorables aux pays du Sud, ni comment les rapatriements de bénéfices pourront être empêchés. Quant au fardeau de la dette, on a vu qu'il resterait conséquent.

Selon la CNUCED : "Les espoirs que l'on fonde actuellement sur la mise en œuvre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ne sont pas réalistes. L'allègement de la dette envisagé ne suffira pas à rendre celle-ci supportable à moyen terme (...); par ailleurs, l'ampleur de l'allègement de la dette et la manière dont il interviendra n'auront pas d'effets directs majeurs sur la réduction de la pauvreté" (CNUCED 2000).

Le PNUD ne dit pas autre chose : "La dette continue d'être un frein au développement humain et à la réalisation des droits de l'homme. (...) L'initiative d'annuler le service de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) n'a jusqu'ici eu qu'un impact limité. (...) De nouvelles mesures, introduites en 1999, cherchent à fournir un allègement plus rapide et plus important en visant la réduction de la pauvreté. L'allègement de la dette reste toujours loin derrière les intentions et les promesses. Il est urgent que la mise en place de ces

programmes s'accélère dans tous les pays et que de nouvelles initiatives soient mises en œuvre pour que la réduction de la dette ait une incidence sur le développement humain" (PNUD 2000).

IV- Titrification et reflux dévastateurs

Si la "titrisation" de la dette ("Brady bonds") a permis au début des années 90 un regain d'intérêt du capital international pour les pays dits émergents, cela a finalement débouché sur des crises financières à répétition (crises financières en Amérique latine –1994 et 1999–, en Asie –1997–, en Russie –1998–). Aujourd'hui, des pays comme l'Argentine, la Corée du Sud, l'Indonésie, la Thaïlande ou même le Japon restent empêtrés dans une crise très grave. La dette et la pauvreté continuent de gonfler.

Plusieurs économistes, tels Joseph Stiglitz et Paul Krugman, ont mis en lumière la responsabilité du FMI dans ces crises (en réalité hautement "auto-réalisatrices"). Partout, le FMI s'est accroché à sa doctrine : il fallait augmenter les taux d'intérêt et les impôts, tout en diminuant les dépenses de l'Etat. Le résultat a été doublement dramatique : non seulement ces mesures ont poussé les pays dans la récession, mais en outre l'intervention du FMI a alerté les marchés qui, perdant leur sacro-sainte confiance, ont fuit le pays ou la région, l'entraînant dans une crise financière dévastatrice.

En clair, si les attaques spéculatives des années 90 ont toutes pris la forme de "prophéties auto-réalisatrices", c'est parce qu'un détonateur commun appelé FMI a apporté l'eau nécessaire au moulin de ces prophéties. Voilà un des liens les plus solides qui nouent des économies aussi diverses que celles de la Russie, de la Corée, de Hong-Kong ou du Brésil. Le gendarme se mue en pompier et exacerbe le vice des pyromanes.

V- Les IFI en crise

Les critiques émises à l'égard du FMI et de la Banque mondiale se multiplient, y compris en leur sein. Le vice-président de la Banque mondiale démissionnaire en décembre 1999 affirme ainsi que "le FMI aime mener ses affaires sans qu'on lui pose trop de questions. En théorie, le fonds supporte les institutions démocratiques dans les pays qu'il assiste. En pratique, il mine le processus démocratique en imposant ses politiques. Officiellement, évidemment, le FMI n'impose rien. Il négocie les



attac

conditions pour l'octroi d'une aide. Mais tout le pouvoir dans les négociations se trouve du côté du FMI et ce dernier ne laisse que rarement le temps nécessaire pour la construction d'un consensus ou même de larges consultations avec les parlements ou la société civile. Parfois, le FMI prétend faire montre d'une ouverture totale et négocie des conventions secrètes."

Le directeur du Rapport mondial sur le développement et la pauvreté 2000/2001 de la Banque mondiale, Ravi Kanbur, a démissionné parce qu'on l'empêchait d'affirmer que la croissance ne suffit pas et la redistribution des richesses doit y être ajoutée pour éliminer la pauvreté.

Le Rapport sur le Développement Humain 2000 du PNUD compare les négociations du FMI aux romans de John Le Carré.

Une étude de l'économiste de la Banque mondiale William Easterly montre que les pays n'ayant pas suivi les programmes d'ajustement ont obtenu de meilleurs résultats en matière de lutte contre la pauvreté que ceux ayant appliqué les réformes du FMI et de la Banque mondiale. Il compare par exemple la Chine et l'Inde avec la Zambie et les Philippines. Il explique que les réformes d'ajustement économique ne profitent pas aux pauvres, alors que ces derniers sont les principales victimes de la rigueur des programmes.

VI- Les alternatives

Alors que les richesses ont été multipliées par 7,5 depuis 1960, la pauvreté et les inégalités se creusent inlassablement : un être humain sur deux survit avec moins de 2 dollars quotidiens, un être humain sur trois n'a pas accès à l'électricité, un être humain sur cinq n'a pas accès à l'eau potable et un être humain sur six est analphabète.

Dans un monde basé sur l'attraction des capitaux internationaux, le fossé entre les pays industrialisés et les pays pauvres privés de capitaux et de manœuvre budgétaire se creuse dangereusement.

A cette aune, il est urgent de créer un fonds de développement et d'établir un nouveau panorama institutionnel et économique planétaire, afin que le processus de mondialisation devienne "incluant" et démocratique.

1. Le fonds de développement aurait plusieurs sources de financements :

L'annulation de la dette publique du Tiers Monde : elle libérerait les pays du Sud de ce fardeau budgétaire et dégagerait des fonds pour le développement. La notion juridique de dette "odieuse", qui rend nulle et non avenue une dette contractée par un régime non démocratique, doit être exploitée et traitée au sein d'un tribunal international de la dette.

La rétrocession des biens mal acquis : afin que l'annulation ne profite pas à des régimes corrompus et dictatoriaux, la réalisation d'enquêtes internationales sur les biens mal acquis et leur rétrocession aux populations locales sont nécessaires. A nouveau, une opportunité juridique existe, puisque depuis mars 1991 le détournement de biens publics est considéré comme une violation des Droits de l'Homme. Lorsque 25 Etats auront ratifié la Convention de Rome (1998), le Tribunal Pénal International pourra bénéficier d'un parquet et un Etat signataire pourra porter plainte.

La taxation des transactions financières : en partant du principe qu'elle réduirait de moitié le volume des transactions, une taxe Tobin de 0,1% rapporterait 180 milliards de dollars par an (une taxe de 0,25% rapporterait 450 milliards).

L'augmentation de l'APD à 0,7% du PIB, comme les pays industrialisés se sont engagés à le faire en 1992 à Rio (depuis lors, l'APD a été divisée par trois pour atteindre 0,24%).

La CNUCED propose un impôt mondial exceptionnel ("one shot") sur les grosses fortunes.

2. Un nouveau panorama institutionnel et financier international :

-A l'architecture mondiale actuelle, dont la logique impose à une Périphérie d'apporter les matières premières et la main d'œuvre bon marché à un Centre détenant capitaux et technologies, il faut substituer des regroupements économiques régionaux. Seul un tel développement autocentré permettrait l'émergence de relations Sud-Sud, condition sine qua non au développement économique du Tiers Monde (et par extension du monde). Ces zones intégrées pourraient se doter de pouvoirs régionaux ayant un pouvoir de régulation économique et sociale.



attac

· Modifier les règles du commerce mondial qui, en l'état actuel, impliquent conjointement un protectionnisme des pays du Nord envers les produits du Sud et une ouverture totale des marchés du Sud aux produits du Nord. Non seulement cette logique doit être inversée (large accès des produits du Sud aux marchés du Nord, combiné à une certaine dose de protectionnisme du Sud, notamment pour acquérir une souveraineté alimentaire), mais les règles du commerce mondial doivent en outre être subordonnées à des critères environnementaux, sociaux et culturels stricts. On pourrait imaginer utiliser la règle de la nation la plus favorisée, qui consiste actuellement à toujours plus de libéralisation, pour l'extension automatique des droits sociaux et environnementaux.

· Réformer les institutions financières internationales, afin qu'elles deviennent ce pour quoi elles ont été créées (garantir la stabilité du système financier international pour le FMI et financer le développement par une redistribution des richesses des pays riches vers les pays pauvres pour la Banque mondiale). Ceci implique l'arrêt des plans d'ajustement et autres CSLP; l'abolition du principe censitaire de "un

dollar, une voix", qui implique que 24 pays africains se contentent de 1,17% des voix, alors que 39,69% du pouvoir de décision est aux mains de 5 pays (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France et Grande Bretagne); l'arrêt du cumul entre versement des fonds et décision de leur affectation.

· Entraver la spéculation internationale, ce qui implique d'assurer une "traçabilité" de toutes les transactions financières et réglementer en conséquence. Par exemple, par l'instauration d'un dépôt temporaire et obligatoire sur chaque entrée de capital; avec ce système, un opérateur investissant dans un pays doit déposer pendant un an 20 ou 30% de la somme qu'il investit. Cela l'incite à investir à long terme (sans souhaiter une crise). Ce dépôt ne serait pas rémunéré et le gouvernement pourrait donc l'utiliser pour, par exemple, des investissements publics dans des projets ruraux intégrés impliquant les populations locales du début à la fin du projet.

Arnaud Zacharie.
cadtmcontact@skynet.be

CADTM.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Vendredi : NICE 2000 – MONTMELIAN
- Samedi : GRENOBLE – ROCHE SUR YON – PANTIN – PARIS 11 – PARIS 20 – QUINCY VOISINS
- Dimanche : PANTIN – PARIS 11
- Lundi : ROCHEFORT – ARTOIS – CLISSON – COLOMBES – MONTPELLIER
- Mardi : CHALONS EN CHAMPAGNE – AIX EN PROVENCE – SALON DE PROVENCE – VILLEFAGNAN - POITIERS